

**Délibération 2.3**

**SOUTIEN AUX PETITS INVESTISSEMENTS MATERIELS DANS LES ELEVAGES**

**Intervention de Jean-Paul LECOQ**

Comme je l'avais précisé lors de notre dernière séance à propos du Plan départemental de soutien à l'élevage, les graves difficultés rencontrées par le monde agricole, réclament un réel investissement des pouvoirs publics, un réel engagement - et pas seulement à travers des fonds versés et des aides de solidarité attribuées ! -, pour sauver notre agriculture et la grande majorité des exploitants agricoles de la menace de mort que fait peser sur eux le libéralisme.

Nous soutiendrons par conséquent le volet de ce plan qui consiste à intervenir en faveur de l'investissement matériels des exploitations même si, encore une fois, si cet argent public, nos politiques publiques visent uniquement à faire jouer la solidarité ou à aider les exploitants à « gagner en compétitivité », nous ne faisons que gagner du temps sans pour autant agir sur les causes réelles qui provoquent les difficultés rencontrées.

Nous continuons d'affirmer que la puissance publique doit aussi être mobilisée pour changer de cap et mettre l'agriculture à l'abri des dérives libérales : en encourageant par exemple un retour à des pratiques agronomiques adaptées, en luttant contre la spéculation sur les denrées agricoles, ou encore en agissant pour contrer la constitution de mégas exploitations afin de préserver une agriculture de proximité.

Autre point, que j'ai soulevé en commission, il ne m'apparaît pas juste que ce dispositif d'aide ne repose en rien sur les ressources des exploitants, ni sur les difficultés auxquelles chacun est confronté. Dans leur grande majorité, les éleveurs ont besoin d'être aidés financièrement c'est incontestable, mais il conviendrait de ne pas oublier qu'une petite partie d'entre eux ne manque de rien. Pourtant, elle ne manquera pas, on le sait bien, de solliciter et donc en l'absence de critère social, d'obtenir des aides publiques alors que ces exploitations se portent très bien.

Certains, par leur choix de développer un élevage non éthique, un élevage intensif et expansif par exemple, étant d'ailleurs à l'origine aussi des difficultés rencontrés par les autres exploitants qui n'ont pas les moyens ou la volonté de les suivre.

Je note d'ailleurs que le rapport précise que pourront bénéficier de ces aides des agriculteurs, exploitants individuels **ou en société**, dès lors qu'il justifie une spécialisation en élevage d'au moins 50%.

Avec un taux d'intervention de subvention pouvant s'élever à 40% des investissements, il ne s'agirait pas qu'une partie du dispositif soit capté par ceux qui n'en ont pas besoin...